



TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN BÂTIMENT - ARCHITECTURE ET MÉCANIQUE

PÉRIODE D’AFFICHAGE	22 septembre au 29 septembre 2026 - 16 h
TYPE DE POSTE	Poste régulier à temps complet 100%
RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL	Services des Ressources Matérielles
HORAIRE	De 8h00 à 16h00
SALAIRE	27,94 \$ à 38,95 \$ selon la convention collective en vigueur
ENTRÉE EN FONCTION	Dès que possible

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l’Île (CSSPI) est actuellement à la recherche de technicienne ou technicien en bâtiment.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, soit à procurer une assistance technique, principalement en effectuant des recherches, en élaborant des plans et en rédigeant des devis, en recueillant et en fournissant les données de base nécessaires au personnel professionnel.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Dans le domaine de l'architecture et de la mécanique du bâtiment, la personne salariée de cette classe d'emplois, doit, de façon générale :

- assister les équipes du service des ressources matérielles dans l’analyse des besoins relatifs à la construction et à l'aménagement de locaux ainsi qu'à la construction de mobilier et d'équipement, tout en tenant compte des contraintes qu'imposent leur usage et leurs normes établies;
- effectuer l'inspection périodique des bâtiments, des recherches et des consultations nécessaires à la collecte de données requises à la planification des projets de maintien;
- vérifier si les travaux respectent le cahier des charges, les différents règlements et normes en vigueur tels que ceux des municipalités; elle peut également se prononcer sur l'opportunité de réaliser ou non les projets qui lui sont soumis, ou proposer les modifications qui s'imposent au point de vue technique, et conséquemment, elle peut expliquer son point de vue à la direction;
- dans les limites de sa compétence, elle élabore et prépare des dessins et des plans ainsi que les devis appropriés pour fins de soumission et de construction;
- effectuer des relevés de quantité en assurant l'agencement des données, notamment aux fins de planification et de vérification des coûts;
- procéder à la saisie des données dans le système de gestion informatisé des actifs immobiliers (Maximo);
- réaliser la mise à jour de divers plans (plans de base, plans d'évacuation, plans de déneigement, etc.);
- en outre, suivre la marche des travaux et préparer des rapports progressifs en particulier afin d'établir les paiements à faire et de s'assurer du respect de l'échéancier;
- peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable;
- au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture ou de la mécanique du bâtiment.

ou

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Exigences particulières

- Maîtrise de la langue française parlée et écrite (Avoir réussi les examens du CÉFRANC) ;
- Connaissance des logiciels EXCEL, WORD et AUTOCAD;
- Détenir un permis de conduire valide et posséder une automobile;
- Être familier aux produits Delta un atout;
- Être familier à la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) un atout.

Comment postuler

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers le CSSPI. Toute candidature reçue par télécopieur ou par courrier interne sera refusée.

PAR COURRIEL

RH-soutien@csspi.gouv.qc.ca

PAR COURRIER

Le Service des ressources humaines

550, 53e Avenue

Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

